

Communiqué de presse

Paris, le 14 avril 2020



Pour aider les professionnels des RP à faire face à la crise du COVID-19, le SYNAP lance un rendez-vous hebdomadaire numérique auquel sont aussi conviés des journalistes : le e-Café SYNAP.

Face à la situation sanitaire et économique inédite liée au Coronavirus, et ce pour garder le lien, renforcer la solidarité professionnelle, échanger et apporter un certain nombre de réponses aux questions que peuvent se poser les professionnels des RP pris dans la tourmente et l'expectative, le SYNAP vient de lancer un rendez-vous hebdomadaire, le e-Café SYNAP. Chaque vendredi matin, à 11h, ces rencontres numériques (ouvertes sur inscription à communication@synap.org) constituent la déclinaison numérique des cafés SYNAP qu'organise le syndicat depuis de nombreuses années : des afterworks invitant les communicants à se retrouver pour échanger sur des thématiques liées à leurs métier. Elles accueillent également lors de chaque session un invité journaliste représentant un secteur d'activité (tourisme, construction, maison, économie, RH, etc.) ou une typologie de presse spécifique (PQR, TV, radio, web, etc.). L'occasion d'aborder la façon d'organiser le travail journaliste / communicant RP avec les nouvelles contraintes induites par le confinement.

À propos du SYNAP

Créé en 1960, le SYNAP est le syndicat professionnel des Attachés de Presse et des Conseillers en Relations Publics. Présent dans toute la France, il est l'un des organismes de promotion et de défense de ces professions qui représentent sur notre territoire quelque 20 000 personnes. Cette représentativité le qualifie pour engager toutes négociations auprès des pouvoirs publics, signer des conventions collectives et délivrer des labels professionnels. Le SYNAP regroupe des professionnels indépendants ou salariés, en entreprise, en agence ou en collectivité, soucieux du respect des usages et des règles de la profession définis par les codes d'éthique et de déontologie d'Athènes et Lisbonne, mais aussi par le code professionnel français des Relations Publics et l'arrêté ministériel du 23 octobre 1964. Il anime une réflexion permanente sur les pratiques et l'évolution des métiers qu'il représente. Ses adhérents bénéficient d'avantages exclusifs ainsi que de tous les accompagnements et outils nécessaires à l'exercice de leur métier et sont détenteurs d'une carte d'attaché de presse certifiant de leur professionnalisme.

Contacts Presse & Médias

Anthony Humbertclaude
ahumbertclaude@sg-organisation.com
Tél. +33 (0)6 16 54 20 36

Jean-Paul Amary
jean-paul@amary.com
Tél. +33 (0)6 07 30 73 79